



**Fédération Échiquéenne Francophone de Belgique**

Association sans but lucratif

Siège social : 171 rue de Forchies, 6140 Fontaine l'Evêque

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FEFB asbl**  
**tenue à l'Université des Aînés, avenue de l'Assomption 73, 1200 Bruxelles**  
**le samedi 13 avril 2019 à 14h10**

**Présents :** Barreau Renaud, Bikady Claude, Delescaille Laurent, D'Haijere Arnaud (a quitté la réunion à 15h30 et donne procuration à Nicolas Rauta en son absence), Henrotte Christian, Le Quang Kim, Oger Daniel, Rauta Nicolas, Sohet Cédric, Van Melsen Raymond, Wery Laurent.

**Excusés :** Halleux Daniel (procuration remise à Mr Barreau), Wathelet Briec (procuration remise à Mr van Melsen)

**Absents :** NA

<b>Ordre du jour :</b>	
1	Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2019.
2	Projet « L'Ecole du Jeu d'Echecs ».
3	Demande d'une Assemblée Générale par plusieurs clubs membres de la FEFB.
4	Propositions dans le règlement des tournois.
5	Le point sur nos tournois.
6	Le point sur les tournois jeunes. retrait
7	Le point sur la trésorerie et annexes (signatures, UBO, TVA)
8	Nouveautés administratives et leurs conséquences.
9	Remarques, questions et/ou propositions qui concernent les éventuels rapports de nos différents responsables.

Avant de commencer la réunion, le CA tient à féliciter le club de Fontaine pour le titre de Champion de Belgique obtenu lors des Interclubs Nationaux 2018-2019.

2 points sont ajoutés à l'ordre du jour, le projet « L'Ecole du Jeu d'Echecs » (point 2) et la demande d'une Assemblée Générale visant à obtenir des informations concernant le projet de création d'une Fédération Echiquéenne de Bruxelles-Capitale et la révocation des postes d'administrateurs de MM Van Melsen et Sohet (point 3).

***1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2019.***

Le PV est approuvé avec 9 voix favorables et 1 abstention.

## **2° *Projet « L'Ecole du Jeu d'Echecs ».***

Le CA a été informé d'un projet intitulé « L'Ecole du Jeu d'Echecs » peu de temps avant la présente réunion et dont les responsables sont MM L. Wery, F. Bielik et F. Pirson. L'objectif est de créer une ASBL spécifique pour développer le jeu d'échec en tant qu'outil éducatif. Mr Sohet accuse les responsables de vouloir détourner les subsides de la FEFB (à hauteur de 25.000 euros), à l'insu du CA, afin de financer les projets de ladite association.

Mr Sohet estime qu'il y'a une rupture du contrat de confiance pour les 3 personnes citées et demande la révocation immédiate de leur fonction au CDA et de leur contrat.

Mr Wery explique que la création était motivée pour rentrer notamment dans les prisons mais aussi dans d'autres structures. Il n'a pas détourné de subsides car les subsides mentionnés dans le rapport reçu concernent les subsides à venir.

Mr Bikady mentionne qu'aucun fait tangible n'a été réalisé, il n'y a pas de fautes **concrètes concrètes** mais juste des intentions et que l'intervention de Mr Sohet ne vise qu'à détourner le sujet dont il est fait accusation (cfr point 3).

Un vote est réalisé afin de savoir si la décision de révoquer Mr Wery du poste de délégué jeunesse doit se faire au moment de la réunion en cours ou lors de l'Assemblée Générale à programmer prochainement (sachant que la période est délicate en raison de l'organisation du Championnat de Belgique de la Jeunesse). Avec seulement 3 voix pour que la décision se prenne lors du présent CA, le point concernant Mr Wery sera décidé lors de l'Assemblée Générale. Il en va de même pour la rupture des contrats de chargés de mission et qui concernent MM F Bielik, L. Wery et F. Pirson.

## **3° *Demande d'une Assemblée Générale par plusieurs clubs membres de la FEFB.***

Une demande d'Assemblée Générale a été formulée par plusieurs clubs membres de la FEFB :

- Laurent Wery pour Braine Echecs
- Kevin Noiroux pour l'Echiquier Mosan
- Michel Elinckx pour Le Pantin
- André Damien pour Namur
- Etienne Cornil pour le CREB
- Daniel Debeus pour l'Echiquier Welkenraedt
- Eric Bussola pour le CEBS
- Eric Mathonet pour Anthisnes
- Marcel Lafosse pour Ans-Loncin
- Frédéric Bielik pour le Hainaut Chess Club
- Marc Anciaux pour Wavre
- Xavier Mastalerz pour Fontaine-l'Evêque
- Johan Cloes pour Caïssa Europe

Avec 13 demandes formulées, le quota requis et imposé par l'article 28 des statuts de la FEFB est atteint et l'Assemblée Générale doit être programmée.

Celle-ci aura lieu le 18 mai à 14h00 dans les nouveaux locaux du club de Namur si la salle est disponible, Mr Barreau est chargé de contacter André Damien pour réserver les lieux.

Les points à mettre à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Explications sur le projet de création d'une fédération bruxelloise des échecs et conséquences sur le fonctionnement de la FEFB.
2. Sous réserve des conclusions du point 1, entérinement du départ des administrateurs bruxellois et élection de nouveaux administrateurs pour atteindre le nombre de 7.

3. Sous réserve des conclusions du point 1, mandat au conseil d'administration pour assurer le bon fonctionnement de l'ASBL durant une période de transition.
4. Examen des points du règlement des tournois et du règlement d'ordre intérieur éventuellement modifiés par le CA.

*Remarque du Secrétaire hors PV:*

- Suite au "non-vote" des changements de règlement, le point 4 demandé à l'Assemblée Générale devient obsolète.
- Suite au point 8 du présent rapport, le point 2 est à modifier.
- Le contenu de la convocation sera adapté en fonction des événements se déroulant jusque l'envoi de celle-ci

### **3° Propositions dans le règlement des tournois.**

2 propositions dans le règlement des tournois ont été envoyées par Mr Van Melsen le 2 avril 2019 :

A) Championnat interclubs de la F.É.F.B.

La F.É.F.B. organise chaque année un championnat interclubs. Cette compétition est réservée aux cercles de la FEFB **et de Bruxelles-Capitale**.

B) Championnat individuel de la Francophonie.

Tournoi Elite:

Le tournoi est réservé aux joueurs inscrits en affiliation principale à la F.É.F.B. **ou à Bruxelles-Capitale** et qui sont domiciliés en Belgique depuis le 1er janvier de l'année civile pendant laquelle le tournoi est organisé.

Il comprend 12 joueurs choisis dans l'ordre suivant :

un joueur désigné par chacune des ligues **et un joueur désigné par Bruxelles-Capitale**. Ces joueurs doivent avoir une cote minimale de 2050 points Elo (belge ou FIDE) et doivent être désignés 15 jours calendrier avant le début de la compétition.

Mr Barreau s'étonne qu'il n'a pas été mis au courant de la modification si ce n'est juste avant le présent CA alors que de par sa fonction et son expérience, un débat sur le sujet aurait été judicieux, Mr Sohét répond qu'il ne l'a pas jugé utile.

Des précisions sont demandées sur la Fédération Échiquienne de Bruxelles-Capitale (FEBC), Mr Sohét explique que les clubs qui y seront affiliés quitteront la FEFB et que celle-ci n'aura donc plus aucun pouvoir à Bruxelles, les décisions de la FEFB ne convenant plus à une partie des bruxellois. L'idée est de créer une nouvelle Fédération pour, entre autres, pouvoir choisir le régime de la franchise TVA étant donné que le chiffre **d'affaire affaires** sera alors inférieur à 25.000 euros, à priori pour les 2 fédérations. Mr Sohét indique avoir postulé **au le** poste de président dans cet unique but car dans la situation actuelle il était impensable de pouvoir échapper à la TVA.

Mr Wery rappelle que le régime plein a été pris par Mr Sohét seul sans accord du CA.

Mr Van Melsen précise que selon sa vision, on ne détruit pas la fédération mais on fait quelque chose de nouveau où les bruxellois ne sont plus bloqués par la barrière linguistique, les wallons se plaignent de l'utilité des ligues mais que celles-ci sont absolument utiles à Bruxelles. La difficulté de trouver des responsables en Wallonie pour les ligues est grande et elles ne décollent pas à cause de ça.

A noter que les administrateurs de la FRBE ont décidé à l'unanimité de prévoir la création d'une fédération bruxelloise autonome avec les mêmes droits et devoirs que les autres (FEFB, VSF et SVDB) **(et ce, avec mesures transitoires si nécessaire)**

Néanmoins, il est rappelé que changer le champ de compétence de la FEFB n'est pas de l'ordre de la

FRBE et que si on désire changer les statuts cela ne dépend que de l'Assemblée Générale. Mr Bikady stipule que si les clubs bruxellois changeaient de fédération (et donc ne cotiseraient pas pour la FEFB) il paraîtrait inapproprié de pouvoir les laisser jouer les compétitions dépendantes de la FEFB. Si les clubs bruxellois décident de partir, ce n'est pas pour pouvoir jouer à la FEFB. Historiquement, les fédérations ont été créées sur base des communautés et non sur base des régions, qui plus est, certains clubs bruxellois ont marqués leur désaccord vis à vis de la FEBC. Il est rappelé que si les choix pris par la FEFB ne plaisent pas aux bruxellois, ils ont la possibilité de s'affilier à la VSF (cfrs PV FRBE 23/02 et réactions post posées au 30/03). Les joueurs peuvent effectivement se mettre dans la ligue 0, le problème n'est qu'administratif.

Mr Oger explique que la FEBC n'est pas quelque chose qu'on peut créer de manière plus ou moins rapide, la première étape pour créer la FEBC est de changer les statuts de la FRBE à travers une Assemblée Générale. Cependant, la FRBE semble bernée par ce qui s'apparente à un « divorce réglé » alors que ce n'est pas le cas.

Mr D'Hajere (ainsi que Mr. Henrotte) propose de combiner les 2 points de vue, par exemple, de faire une compétition en commun et exiger une cotisation plus faible pour les joueurs de la FEBC ou d'autres modalités.

A la suite de Suite à l'ensemble des événements cités aux points 2 et 3 et à la suite d' suite à un manque de communication au sein du CA, Mr Barreau souhaiterait qu'un vote de confiance ait lieu à l'Assemblée Générale, non seulement pour les administrateurs et personnes mandatées cités précédemment, mais également pour l'ensemble du CA.

Ce dernier point n'est pas retenu.

Mr. Van Melsen reconnaît avoir mal perçu l'impact de la création d'une nouvelle Fédération.

Sur déclaration du Président, le point sur les modifications est retiré.

#### **4° Le point sur nos tournois.**

Les affiches des Individuels Francophones qui se dérouleront à Leuze viennent d'être publiées avec un bel Open en perspective (2 joueurs avec un ELO de ± 2300 et 2400 annoncés).

Les clubs de Fontaine l'Évêque et d'Amay vont envoyer une demande de subside de 1000 euros pour la coupe d'Europe des clubs au Monténégro.

Les prochaines rondes des Intercercles Francophones seront organisées par HCC, Anderlues et Amay. Ils auront lieu à Jurbise, Binche et Amay dont l'organisation fonctionne généralement très bien.

#### **5° Le point sur les tournois jeunes.**

3 JEF ont été joués cette année avec 90 joueurs à Ans, 54 à Tournai et 64 à Jurbise, le prochain JEF aura lieu à Herve le 27 avril 2019.

Aux compétitions Inter-écoles, la finale de la Fédération Wallonie-Bruxelles primaires et secondaires a eu lieu le 16 février 2019 où 316 jeunes ont pris part à la compétition, La finale nationale interscolaire a eu lieu le 16 mars 2019 au Sint-Pieters Instituut de Turnhout, 2 équipes francophones se sont distinguées en catégorie mini dont la meilleure finit à la 6e place (toutes les équipes qualifiées à la finale régionale sont allées à la finale nationale).

L'individuel jeune FEFB est stable (une trentaine de participants) avec une nouvelle cadence de jeu, mais nous ne parvenons pas à accroître le nombre de participants. Celui-ci est remporté par Justin Guerit et sera le représentant des moins de 20 ans au championnat d'élite adulte.

91 francophones sont inscrits au Championnat de Belgique de la Jeunesse à Blankenberge dont 20

filles pour l'ensemble des clubs et 25 jeunes rien qu'avec le CRELEL.  
Charles Coibion et Florent Gillot intègrent l'équipe des coachs cette année ; nous aurons donc 4 coachs

#### **6° Le point sur la trésorerie et annexes (signatures, UBO, TVA).**

L'encodage des administrateurs dans le registre UBO est reporté au 30 septembre inclus comme mentionné dans le PV de le FEFB du 26/01/2019 et sera très probablement encore reporté.  
Mr Van Melsen annonce qu'il ne s'occupera plus de la trésorerie et se retire de son poste de trésorier ad intérim.

Mr Delescaille rappelle qu'il n'a accepté le poste de trésorier adjoint que pour faciliter la communication entre Mr Piacentini et le CA et éventuellement récupérer les documents nécessaires étant donné la proximité de son domicile avec celui de Mr Piacentini.

Néanmoins ce dernier (Mr Delescaille) ne dispose ni des compétences, ni de l'envie, de prendre le poste de trésorier. Mr Delescaille souhaiterait donc profiter de l'Assemblée Générale pour trouver un nouveau trésorier mais également de nouveaux administrateurs étant donné les récentes démissions.

La déclaration de TVA doit se faire pour le 20 avril inclus au plus tard. Mr Henrotte est d'accord, dans la mesure du possible, de rentrer la déclaration pour cette fois s'il dispose des toutes les informations nécessaires.

*Note : après la réunion, vérification a été faite et nous disposons jusqu'au 23 avril 2019 pour ce faire*

#### **7° Nouveautés administratives et leurs conséquences.**

Les administrateurs suivants annoncent leurs démissions :

- Cédric Sohet : démission immédiate.
- Raymond van Melsen : démission effective le 30 avril 2019.
- Brieuç Wathélet (par l'intermédiaire de Raymond van Melsen) : Démission effective le 30 avril 2019.

*Note : après la réunion , message lui a été envoyé mais aucune confirmation de sa part n'a été transmise.*

Les administrateurs suivants ont également annoncés leurs démissions par écrit avant le présent CA :

- Arnaud D'hajjère : démission immédiate
- Nicolas Rauta : démission effective le 30 avril 2019.

Le nombre d'administrateurs sera donc inférieur à 7 et il convient donc de trouver de nouveaux administrateurs rapidement pour la survie de la FEFB. Appel sera fait pour l'AGE ainsi qu'une décharge des administrateurs démissionnaires devra figurer à l'ordre du jour.

*Note : de par la démission du Président, M.Cédric Sohet, M.Christian Henrotte devient Président a.i.*

#### **8° Remarques, questions et/ou propositions qui concernent les éventuels rapports de nos différents responsables.**

Les membres d'honneurs présents expliquent que les PV des différentes réunions arrivent tardivement ce qui crée à la fois des confusions au sein du CA et un manque d'information chez nos membres. Il est décidé de mettre les PV en ligne sur le site avec la mention « en attente d'approbation » une fois celui-ci rédigé et relu par le CA...et approuvé par ce même CA.

La réunion se termine à 16h00.

Le Président a.i.  
Henrotte Christian

Le secrétaire :  
DELESCAILLE Laurent